

BULLETIN
MUNICIPAL

20
23



Saulzet le Froid

ESPINASSE – LA MARTRE – PESSADE – SOUVERAND – ZANIERES

Sommaire

Vie communale	Page 3
Les budgets 2022	Pages 4 à 9
Les taxes et tarifs	Page 10
Les réalisations	Page 11
Les projets	Page 12
Les équipements	Page 13
L'adressage	Page 13
Le tri sélectif	Page 14
L'eau	Page 15
La communauté de communes	Pages 16 à 18
Gestion des milieux aquatiques	Pages 19 à 21
L'habitat	Page 21
Les brèves	Pages 22 – 23
Rappel	Page 23

Vie communale

Mot du maire

Chers amis,

Avec toute l'équipe municipale, c'est avec plaisir que je m'adresse une nouvelle fois à vous.

Après trois années compliquées relatives à l'épidémie de la COVID, nous devons cependant toujours rester prudents et vigilants.

Depuis la rentrée de septembre, nous devons faire face à une forte inflation avec une sensible augmentation du prix de l'énergie, qui va avoir un impact non négligeable sur les finances. Au niveau du conseil municipal, il nous faudra être attentifs et vigilants pour l'élaboration du budget 2023 avec des augmentations de dépenses prévisibles de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal a abordé les questions de l'énergie, afin de mettre en place des mesures efficaces mais raisonnées : dans un premier temps, la réduction de l'amplitude des horaires de l'éclairage public, qui devrait être opérationnelle dès le 1^{er} février. D'autres possibilités sont à l'étude, notamment le remplacement des anciennes ampoules par des ampoules LED, moins énergivores, ainsi que la réalisation de travaux d'isolation des bâtiments communaux.

Secrétariat mairie

Le 16 septembre 2022 une sympathique réception était organisée à la salle des fêtes à l'occasion du départ en retraite de notre secrétaire Claude Massoubre qui a exercé à la mairie de Saulzet depuis 1984.



Etaient présents, des membres du conseil municipal, des anciens conseillers, notre maire ainsi que Julien Brunhes maire de Chanonat où Claude était

Pour 2023 les projets ne manquent pas et les commissions travaillent sur différents dossiers : un programme voirie communale, la finalisation de l'adressage et de l'aménagement des bureaux de la mairie, la poursuite du dossier de réhabilitation du clocher de l'église, l'isolation des bâtiments communaux, ainsi que la réalisation de clôtures de protection des périmètres immédiats des captages. Fidèle à notre programme, malgré les contraintes administratives et financières, nous poursuivrons notre action axée sur le bien vivre ensemble.

Notre agent des services techniques a quitté prématurément et brutalement son poste sans nous prévenir en amont. Le recrutement d'un nouvel agent est en cours.

Je voudrais, enfin, exprimer notre solidarité avec l'Ukraine où la guerre continue de sévir et avoir une pensée pour toutes ces populations innocentes, endeuillées et meurtries.

Pour terminer, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 tournée vers un avenir meilleur pour chacune et chacun d'entre vous.

Le maire

Patrick PELLISSIER

également secrétaire depuis de nombreuses années.

Elle s'est beaucoup investie dans ses fonctions, nous lui souhaitons une belle et longue retraite.

Bruno Di Giambastista a pris le relai : bienvenue parmi nous !

Nouveaux horaires

Mardi 14h00 – 16h30

Mercredi 14h00 – 16h30

Jeudi 14h00 – 16h30

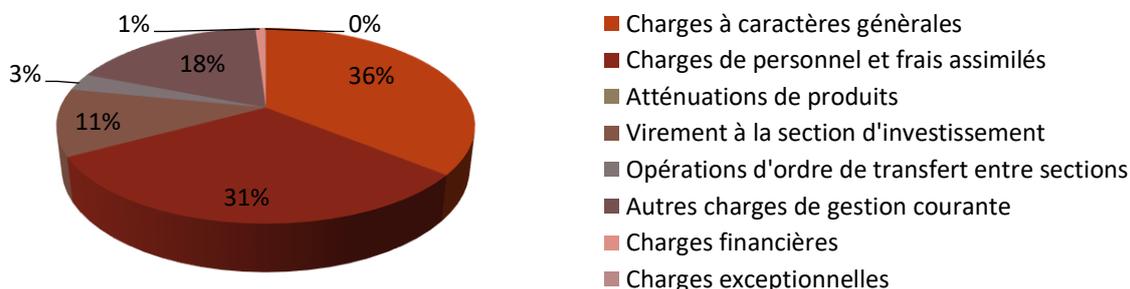
Site internet : www.saulzettefroid.fr

Les budgets 2022

Principal

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 11	Charges à caractères générales	144 975,03 €
Chapitre : 12	Charges de personnel et frais assimilés	126 100,00 €
Chapitre : 014	Atténuations de produits	
Chapitre : 023	Virement à la section d'investissement	44 888,00 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 588,00 €
Chapitre : 65	Autres charges de gestion courante	72 727,56 €
Chapitre : 66	Charges financières	3 430,00 €
Chapitre : 67	Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL		404 208,59 €



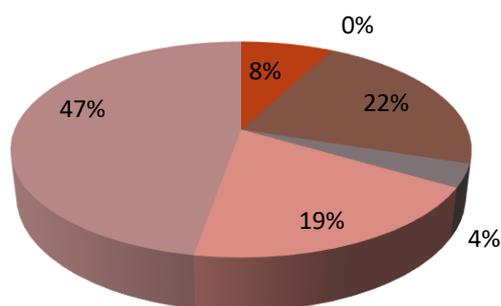
FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre : 002	Résultat d'exploitation reporté	115 496,59 €
Chapitre : 013	Atténuations des charges	
Chapitre : 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 70 :	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	33 279,00 €
Chapitre : 73	Impôts et taxes	122 232,00 €
Chapitre : 74	Dotations, subventions et participations	88 201,00 €
Chapitre : 75	Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	35 000,00 €
TOTAL		404 208,59 €



INVESTISSEMENT DEPENSES

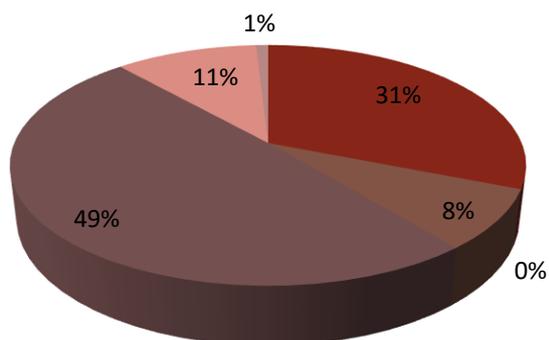
Investissement dépenses :		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 234,69 €
Chapitre : 041	Opérations patrimoniales	
Chapitre : 10	Immobilisations corporelles	- €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	32 160,00 €
Chapitre : 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
Chapitre : 204	Subvention équipements versés	
Chapitre : 21	Immobilisations corporelles	27 863,00 €
Chapitre : 23	Immobilisation en cours	68 349,00 €
Chapitre : 27	Autres immobilisations financières	
TOTAL		144 606,69 €



- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Opérations patrimoniales
- Immobilisations corporelles
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Subvention équipements versés

INVESTISSEMENT RECETTES

Investissement recettes		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Chapitre : 021	Virement de la section d'exploitation	44 888,00 €
Chapitre : 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0,00 €
Chapitre : 040	Opération d'ordre de transfert entre section	11 588,00 €
Chapitre : 041	Opérations patrimoniales	
Chapitre : 10	Dotations, fonds divers et réserves	71 403,69 €
Chapitre : 13	Subventions d'investissement	15 427,00 €
Chapitre : 16	Emprunt et dettes assimilées	1 300,00 €
TOTAL		144 606,69 €

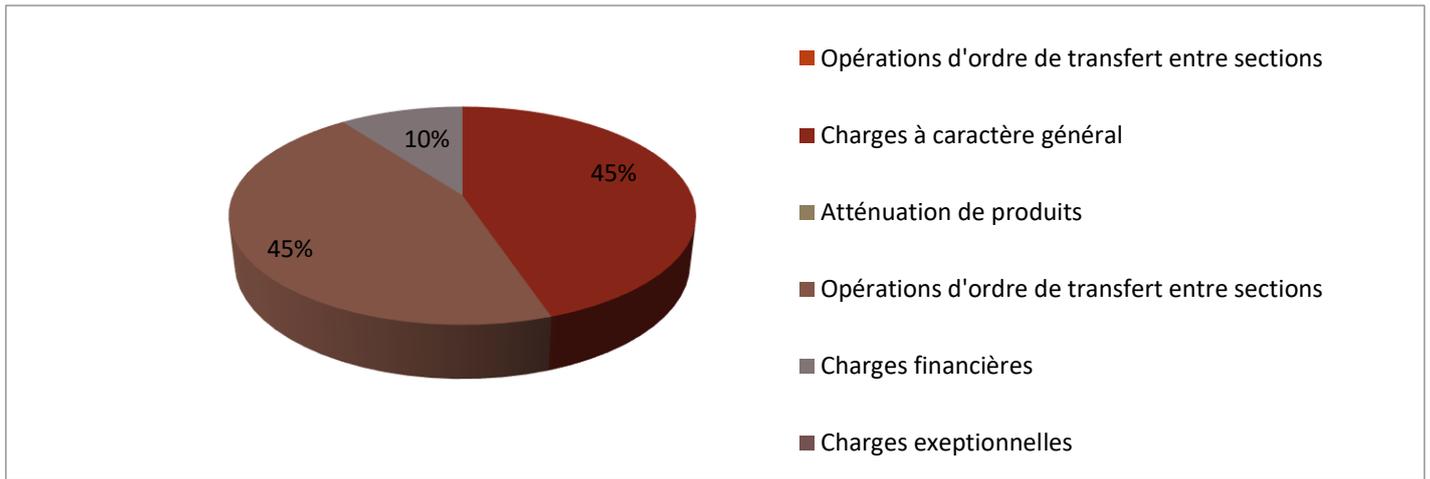


- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Virement de la section d'exploitation
- Produits des cessions d'immobilisations (recettes)
- Opération d'ordre de transfert entre section
- Opérations patrimoniales
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Emprunt et dettes assimilées

Eau

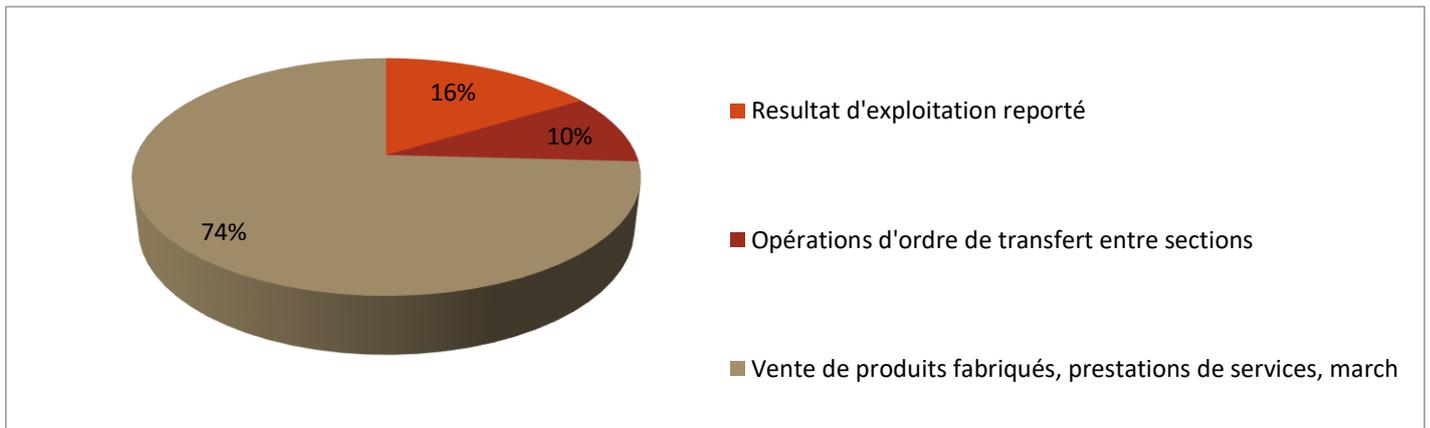
FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 002	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre : 011	Charges à caractère général	20 155,97 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 202,00 €
Chapitre : 66	Charges financières	4 598,62 €
Chapitre : 67	Charges exeptionnelles	
TOTAL		44 956,59 €



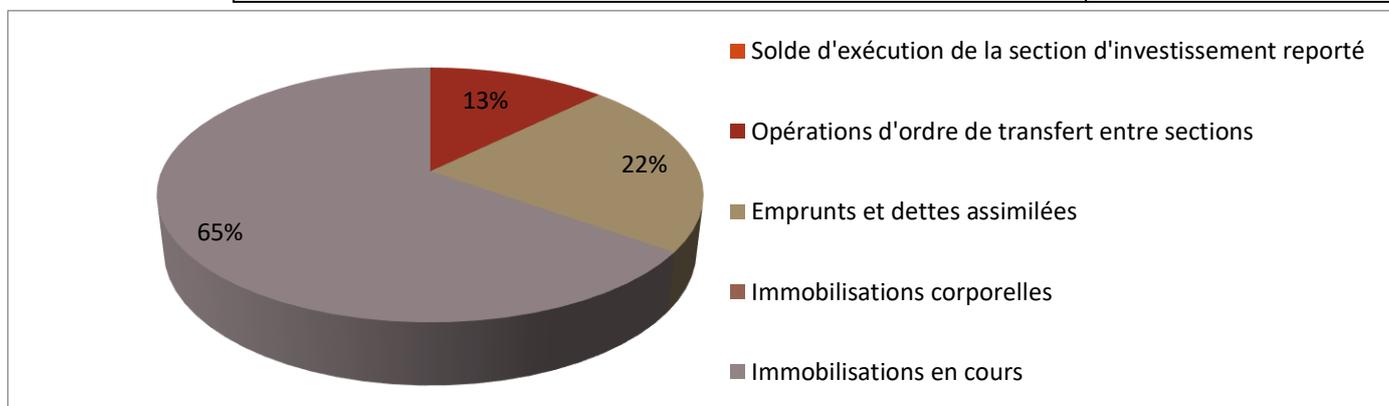
FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre : 002	Resultat d'exploitation reporté	7 252,59 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 240,00 €
Chapitre : 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, march	32 930,00 €
Chapitre : 75	Autres produits de gestion courante	534,00 €
TOTAL		44 956,59 €



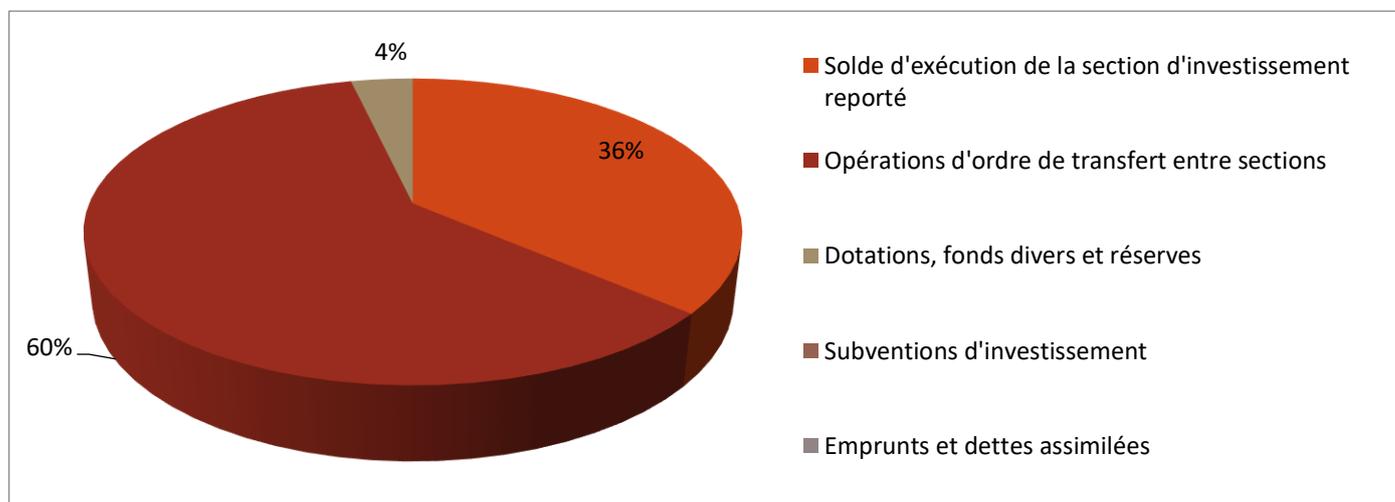
INVESTISSEMENT DEPENSES

Investissement dépenses		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 240,00 €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	7 538,00 €
Chapitre : 20	Immobilisations corporelles	
Chapitre : 23	Immobilisations en cours	21 883,32 €
TOTAL		33 661,32 €



INVESTISSEMENT RECETTES

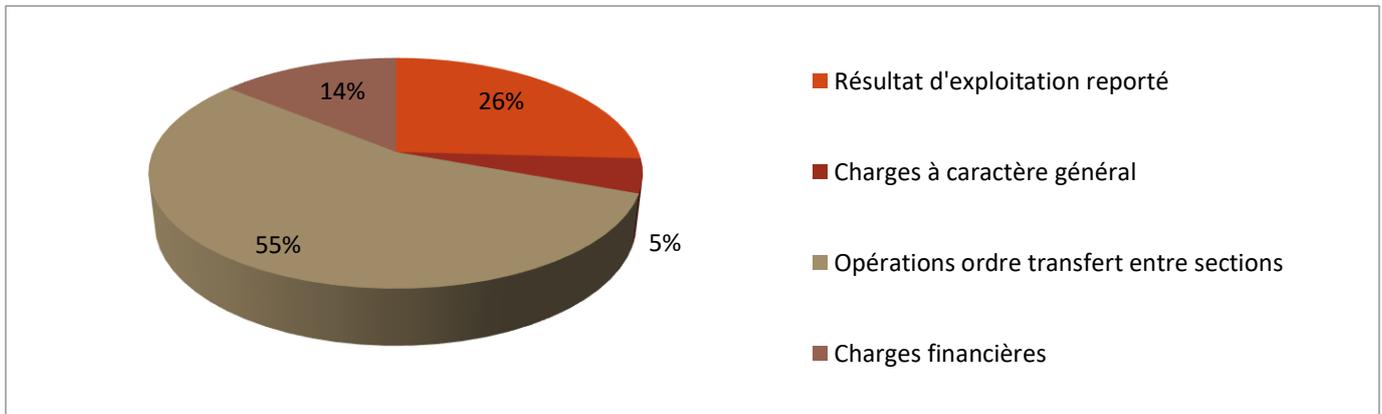
Investissement recettes		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 240,32 €
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 202,00 €
Chapitre : 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 219,00 €
Chapitre : 13	Subventions d'investissement	
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL		33 661,32 €



Assainissement

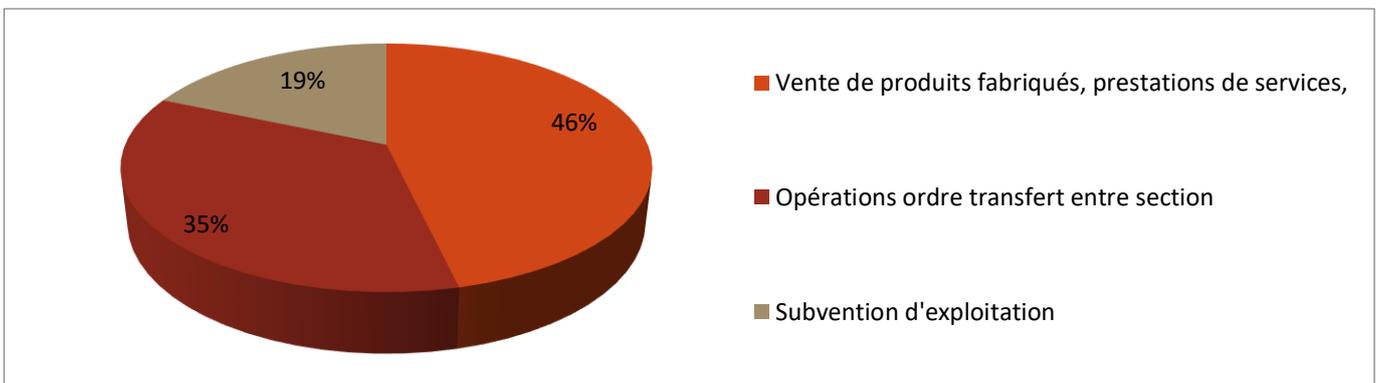
FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 002	Résultat d'exploitation reporté	3 262,84 €
Chapitre : 011	Charges à caractère général	600,00 €
Chapitre : 042	Opérations ordre transfert entre sections	6 961,00 €
Chapitre : 66	Charges financières	1 758,72 €
Chapitre : 67	Charges exceptionnelles	150,00 €
	TOTAL	12 732,56 €



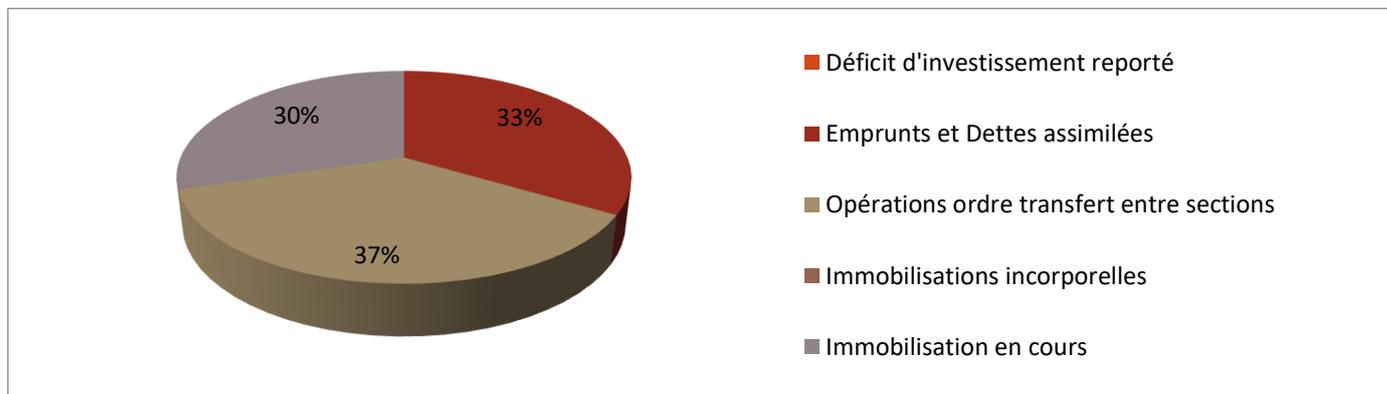
FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre : 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services,	5 900,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre section	4 475,00 €
Chapitre : 74	Subvention d'exploitation	2 357,56 €
	TOTAL	12 732,56 €



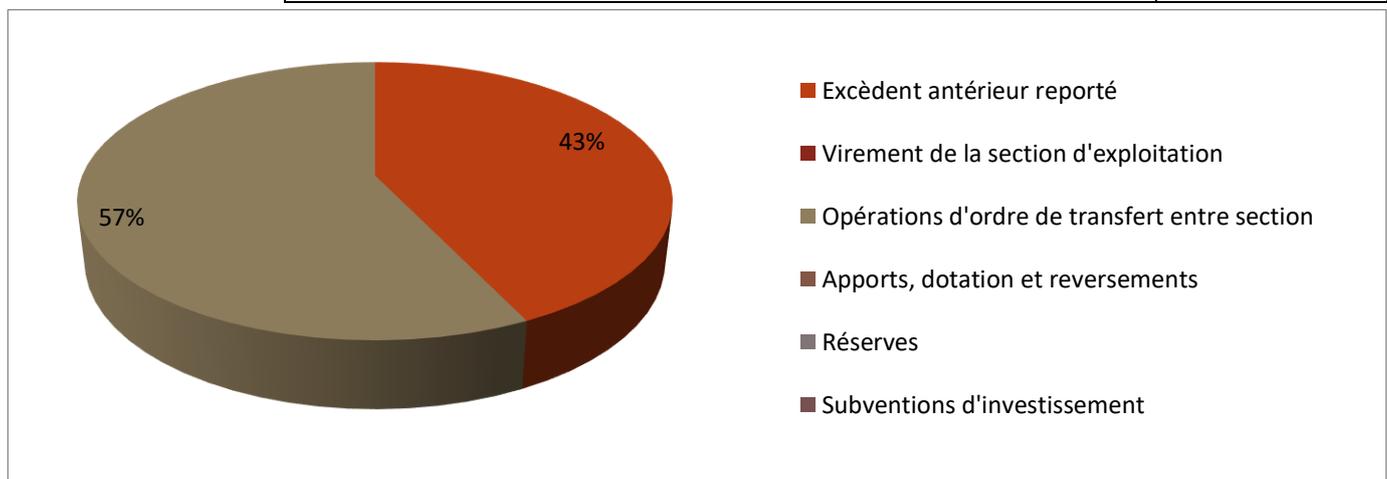
INVESTISSEMENT DEPENSES

Investissement dépenses :		
Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	
Chapitre 16	Emprunts et Dettes assimilées	4 080,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	4 475,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	
Chapitre : 23	Immobilisation en cours	3 634,07 €
	TOTAL	12 189,07 €



INVESTISSEMENT RECETTES

Investissement recettes		
Chapitre : 001	Excédent antérieur reporté	5 228,07 €
Chapitre : 021	Virement de la section d'exploitation	
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 961,00 €
Chapitre 10	Apports, dotation et reversements	
Chapitre 106	Réserves	
Chapitre : 13	Subventions d'investissement	
	TOTAL	12 189,07 €



Les taxes et tarifs 2023

L'eau

Raccordement au réseau d'eau potable	Droit de branchement	500€
	Travaux d'installation	Coût réel
Déplacement d'un compteur d'eau		Coût réel
Abonnement	1 ^{er} compteur	15€
	Compteur supplémentaire	8€
Consommation	De 1 à 150 m ³	1,20 € / m ³
	Au-delà de 150 m ³	0,40 € / m ³

L'assainissement collectif

Raccordement au réseau	De 0 à 30 m linéaires	3000 €
	Au-delà de 30 m linéaires	50 € / m linéaire
Redevance		0,70 € / m ³

L'assainissement non collectif

Demande d'installation	Instruction du dossier	160€
	Seconde instruction	Gratuit
Visite de contrôle	Fin de travaux	110 €
	2 ^{ème} visite suite à avis défavorable	50 €
	Périodique ouvrage existant	130 €
	En cas de vente	160 €
Astreinte en cas de refus de contrôle par un propriétaire		260 €

La salle polyvalente

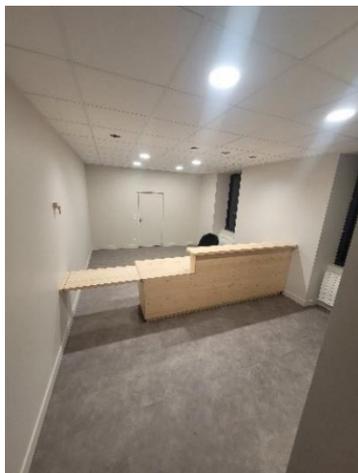
Salle polyvalente						Sonorisation	
	Location		Acompte	Caution salle	Caution nettoyage	Location	Caution
Habitants de la commune	Hiver (du 01/11 au 30/04)	300 €	100 €	200 €	77€	Gratuit	1500 €
	Été (du 01/05 au 31/10)	200 €					
Personnes extérieures à la commune	Hiver (du 01/11 au 30/04)	550 €	200 €	450 €	77€	150 €	1500€
	Été (du 01/05 au 31/10)	450 €					
Associations	Hiver (du 01/11 au 30/04)	100 €	-	200 €	77€	Gratuit	1500 €
	Été (du 01/05 au 31/10)	77 €					

Les réalisations 2022

La mairie

Les travaux de remise en état de la mairie vont arriver à terme.

Le secrétariat ainsi que le bureau du maire ont été remis à neuf. Une isolation des murs et plafonds a été réalisée. L'éclairage de ces parties a été remplacé par de l'éclairage à LED. Des radiateurs électriques plus économiques ont été installés.



Une banque a été mis en place à l'entrée pour accueillir le public. Des meubles de rangement seront installés ultérieurement.

Un garde-corps a été mis en place, à l'extérieur, sur la rampe d'accès.



Il reste à restaurer le couloir d'accès au bureau du maire : cloisonnement de la cage d'escalier et isolation.

L'angelus



L'Angelus a été remis en fonctionnement.

Un devis de remise en état, d'une valeur de 2800€, avait été établi par une entreprise spécialisée. Au vu du coup élevé, le conseil municipal avait décidé de ne pas faire

réaliser ces travaux par l'entreprise mais de réparer en interne. Valeur de la remise en état environ 100€ (pièce électrique + chaîne d'entraînement).



La sonorisation

Une sonorisation (2 enceintes, 1 amplificateur, 1 table de mixage et 2 micros sans fil) a été achetée par la commune. Elle sera mise à disposition, gracieusement, aux habitants de la commune qui louent la salle des fêtes contre un chèque de caution de la valeur de cette dernière.



Les projets 2023

La voirie

Aménagements en traverse du bourg de Zanières

Les habitants de Zanières, riverains de la RD5, ont demandé qu'une réflexion soit faite sur la traversée du bourg. En effet, la vitesse des véhicules traversant le village est beaucoup trop excessive créant un phénomène d'insécurité pour les piétons et enfants se trouvant aux abords.

Le 6 octobre 2022 une rencontre avec la DRAT du Sancy a eu lieu.

Après visite sur place, la décision est prise d'inscrire cet aménagement en « étude traverse ».

Dans un premier temps, des comptages de vitesse seront réalisés afin d'avoir une donnée réelle et récente des vitesses de circulation.

Les économies d'énergie

Au vu de l'augmentation du coût de l'énergie, le conseil municipal a décidé, par délibération, de diminuer le temps d'éclairage des candélabres. Suite à cette décision, les luminaires s'éteindront à 22h et s'allumeront à 6h le lendemain.



Nous allons également raccorder électriquement l'ancienne caserne et l'atelier municipal sur le même compteur afin de supprimer un abonnement.

De plus, les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération, côté Murol, seront déplacés pour que les dernières habitations soient intégrées dans l'agglomération.

Nous souhaitons également que la vitesse des véhicules entrant dans Zanières en venant de Saulzet le Froid (RD74) soit réduite par un aménagement du carrefour avec le chemin des Rouchoux.

Il est proposé d'étudier cela dans le cadre d'un dossier de subvention aux titres des amendes de police. Plusieurs solutions peuvent être étudiées. Par exemple, une inversion des sens de priorité par l'implantation de stops sur la RD74

L'abonnement du compteur de la mairie va, lui aussi être modifié, afin d'être plus en adéquation avec la consommation.

Les bâtiments communaux

Une étude énergétique du bâtiment de l'ancienne école va être mise en place. Cela afin de pouvoir, dans un deuxième temps, réaliser des travaux de réhabilitation de l'appartement et de l'ancienne salle de classe.

Les équipements

La commune a investi dans l'achat de matériels pour l'employé municipal :

- Une tondeuse autoportée, afin de réaliser la tonte des espaces verts de la commune.
- Une remorque pour la transporter.
- Une voiture pour tracter la remorque, se déplacer d'un village à un autre, aller chercher du matériel...



L'adressage

Où en est l'adressage ?

La saisie des noms de toutes les rues sur le logiciel spécialisé est terminée. Cela nous a permis d'obtenir la numérotation de chaque habitation.

Début 2023, vous recevrez un courrier indiquant votre nouvelle adresse, et comportant des attestations de modification d'adresse ainsi que les démarches à effectuer.

Il ne restera plus qu'à commander et installer les plaques de rue et de numéros.

A noter que chaque habitant sera chargé d'installer sa propre plaque de numéros, offerte par la mairie.

Le moment venu vous serez informés du processus retenu pour la distribution de ces plaques.



Modèle de plaque choisi

Le tri sélectif

Les nouveautés de l'année

- ☑ Arrivée d'une **colonne de tri à Espinasse**

Nous attendons encore celle destinée au village de La Martre

- ☑ Pour le bourg : **les bacs de tri ont été doublés** sur 2 points pour répondre aux besoins
- ☑ Un container temporaire a été rajouté à la salle des fêtes pour les événements (fête du 15 aout par exemple).



Si vous organisez un évènement important (en nombre de personnes) pensez à le signaler à l'avance au secrétariat de la Mairie pour qu'il puisse informer le SICTOM de rajouter un container temporaire !

Des pratiques à améliorer pour le bien-être de tous et la propreté de nos villages 😊



Le point propre dispose :

- ⇒ Bac Verre
- ⇒ Bac cartons /papiers
- ⇒ Bac plastique
- ⇒ Bac piles



Nous constatons une dégradation du point propre depuis plusieurs mois :

- ✓ Des erreurs de tri successifs
- ✓ Des dépôts au sol de verres, bois, plastiques etc... à de multiples reprises

Merci de déposer **le verre dans le container verre**, **le carton plié** dans le bac à papiers etc... **les grands cartons vont à la déchetterie de Theix.**



L'eau

Suite à diverses incivilités ayant été constatées dans le courant de l'année 2022, il est bon de rappeler quelques obligations et devoirs concernant le bon usage de l'eau.

Il est interdit de prélever ou d'effectuer un branchement d'ordre privé ou commercial sur les bornes incendies (infraction passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende de 45000 € selon les articles L311-2 et suivants du Code Pénal).



Il est également important de rappeler que de manière générale, concernant les bacs et fontaines, chacun peut venir y prendre de l'eau mais doit laisser l'accès aux autres usagers. Concernant les points d'abreuvement issus d'un trop-plein, il est important de les contrôler régulièrement (les fuites en aval empêchent le remplissage des bacs en amont) et **que toute demande d'ajout ou de prolongement de ces réseaux « parallèles » issus de trop-plein sont soumises à autorisation de la Mairie.**

L'eau est une denrée épuisable et nous le constatons chaque jour, les sécheresses à répétition liées à une plus grande échelle au réchauffement climatique impactent fortement sa disponibilité. Il est donc un devoir de la part de tout citoyen de limiter son gaspillage. Les restrictions mises en place cet été par la préfecture du Puy de Dôme en attestent.

Il est à noter que d'un point de vue du territoire communal, le gaspillage et l'état de sécheresse global participent activement au tarissement des sources. Ce dernier est visible par la réduction des trop-pleins des châteaux d'eau de la commune qui permettent dans certains villages d'alimenter les bacs et fontaines et également quelques points d'abreuvement dans les pâtures et nous le constatons chaque été plus longtemps, les bacs et fontaines s'arrêtent de couler.

Il est donc dans l'intérêt de tous de réduire notre consommation d'eau au quotidien autant dans un cadre privé que professionnel, et ce avec quelques gestes simples :

- Privilégier les douches aux bains
- Sous la douche lors du savonnage et lors du brossage des dents, arrêter l'eau
- Arroser les plantes avec de l'eau de récupération (eau de pluie, eau de lavage des légumes)
- Privilégier le lave-vaisselle ou lave-linge (en mode « Eco ») au nettoyage à la main ou alors utiliser deux bacs (un bac de lavage, un bac de rinçage)
- Privilégier le lavage des véhicules en station de lavage (moins consommateur d'eau et, par ailleurs, il est interdit de laver sa voiture devant chez soi afin d'éviter les effluents polluants, selon l'article 99-3 du Règlement sanitaire départemental portant sur la propreté des voies et des espaces publics)
- Vérifier les fuites



Le respect de ses bonnes pratiques devrait permettre, à terme, de faire perdurer les ressources en eau de la commune.

La communauté de commune

Vie intercommunale :

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense met en place un certain nombre de services pour les habitants de ses 27 communes membres.

Voici quelques informations utiles :



Petite enfance / Jeunesse / Sports

- ▶ **Trois crèches intercommunales** pour accueillir les plus jeunes :
 - "A Petits Pas Dômes", à Nébouzat. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Tél : 04 73 62 32 37 – Mail : creche.nebouzat@domes-sancyartense.fr
 - "Les Petits Princes", à Tauves. Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Tél : 04 73 21 10 67 – Mail : creche.tauves@domes-sancyartense.fr
 - "Gare aux P'tits Loups", à La Gare de Laqueuille (St-Julien-Puy-Lavèze). Ouverte du lundi au vendredi de 5h45 à 18h30.
Tél : 04 73 22 04 85 – Mail : creche.garedelaqueuille@domes-sancyartense.fr
- ▶ **Le Relais Petite Enfance**, au service des assistants maternels, des jeunes enfants et leurs familles, propose des **ateliers d'éveil**, tous les matins en période scolaire, des **permanences d'information**, tous les après-midis sur rendez-vous, des **réunions thématiques professionnelles ou éducatives** et des **temps festifs ou culturels**.
Contact : ram@domes-sancyartense.fr
- ▶ **L'accueil de loisirs "Les Dômes Pouces"** pour les enfants de 3 à 12 ans. Ouverture pendant les vacances scolaires (hors Noël), du lundi au vendredi et les mercredis en période scolaire, de 7h45 à 18h15, sur différents sites. Il offre des programmes d'activités variés et adaptés aux enfants.
L'accueil de loisirs, c'est aussi : des **stages et activités thématiques** pour les 3–17 ans, et des **séjours avec nuitées** pour les 8–15 ans. Contact : acm@domes-sancyartense.fr
- ▶ **Le pôle ados**, c'est des **rendez-vous itinérants proposés aux jeunes** pour se retrouver, se mobiliser, échanger, jouer, s'informer, monter des projets, organiser et participer à des activités ou à des sorties.
- ▶ **Le sport dans les écoles**, dispensé par 2 éducateurs sportifs pour toutes les classes des écoles primaires et complété par des journées sportives inter-écoles et des sorties. Un éducateur intervient auprès de la **classe rugby** du collège Gordon Bennett. Ils sont aussi mis à disposition **d'associations intercommunales de foot et de rugby**, pour les activités des jeunes licenciés.

Culture

- ▶ **La saison culturelle "Artenscène"** : des spectacles pour les écoles primaires, collèges et lycée, des spectacles jeune public et tout public, à La Bascule à Tauves et dans les autres communes du territoire ; sans oublier le soutien à la **classe de théâtre** du collège Sancy-Artense.
📞 *Demandez la plaquette de la nouvelle programmation 2022/2023 !*
- ▶ **La salle de spectacles "La Bascule" à Tauves** : des conditions optimales pour accueillir les spectacles et des compagnies artistiques en résidences. Elle peut être louée aux associations locales pour leurs manifestations, aux entreprises pour des séminaires, à des particuliers pour des événements privés.
Contact : bascule@domes-sancyartense.fr
- ▶ **La résidence d'artistes "Maison Garenne" à Saint-Sauves, un site dédié aux arts visuels**
Des artistes accueillis en résidence : création d'œuvres, animations partagées avec le public ou les scolaires, exposition finale ouverte à tous.
- ▶ **Les médiathèques à Tauves et Rochefort-Montagne et les ludothèques à Bagnols et Mazayes**, en réseau avec les autres bibliothèques municipales. Sont proposés des prêts de livres et autres fonds documentaires (musique, vidéos, ...), de jeux pour petits et grands, ainsi que des animations tout public et envers les scolaires.
Réservez vos documents en ligne et retirez-les dans n'importe quelle bibliothèque. RDV sur le portail : www.mediatheques.domes-sancyartense.fr

Vie associative

- ▶ **Un dispositif de subventions aux associations** en soutien aux manifestations d'envergure et aux actions envers les jeunes et du **matériel loué pour les manifestations locales** (podium, tentes, grilles, barrières, éclairage).

L'aide à la personne

- ▶ **L'aide à domicile**, service réservé aux personnes de plus de 60 ans, handicapées ou sortant d'hospitalisation, pour des prestations telles que : entretien du logement et du linge, préparation et aide à la prise des repas, accompagnement aux courses, à la promenade et aide dans les activités de la vie sociale.
Tarifs selon la prise en charge et aides financières possibles en fonction des situations.
- ▶ **Le portage de repas à domicile pour tous les jours dont week-ends et jours fériés** : Des repas livrés froids à réchauffer, avec prise en compte des régimes particuliers (diabétique et sans sel).

Se déplacer

- ▶ **Plusieurs cars régionaux desservent le territoire**. Ouverts à tous, ils permettent de se rendre sur Clermont-Fd ou vers le Cantal et la Corrèze. Vous pouvez prendre le car TER aux arrêts suivants : Rochefort, La Gare de Laqueuille, St-Sauves-bourg, Tauves ou Bagnols-stade. Le car interurbain N°52 propose un aller-retour quotidien vers Clermont depuis Rochefort, Massages, Massagettes, Le Léry et Pont-d'Olby.
N'hésitez pas à vous renseigner sur notre site internet, les sites TER et de la Région, ou à nous appeler.
- ▶ **Le Bus des Montagnes, service de transport à la demande**, pour se rendre aux manifestations organisées dans le département (Sommet de l'élevage, Bus de Noël, etc.) et pour des destinations régulières permettant de faire des courses ou toutes autres démarches :
 - ✓ Tous les jeudis matins vers le marché de Tauves,
 - ✓ Les deuxièmes jeudis après-midis du mois vers Clermont-Ferrand.

Rénov'actions63 pour améliorer votre logement

- **Vous rénovez votre logement et êtes à la recherche de conseils ou d'un accompagnement gratuit ?**
Contactez le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, mis en place par le Conseil départemental et financé par la Région et la communauté de communes. La conseillère affectée à Dômes Sancy Artense vous guidera gratuitement tout au long de votre projet de rénovation. Elle vous informera sur votre éligibilité aux aides financières et vous pourrez définir ensemble les travaux les plus pertinents à réaliser sur votre logement.
Contactez directement Rénov'actions63 au 04.73.42.30.72.

Service public d'assainissement non collectif

- **Le SPANC** géré par la Communauté de Communes **vous apporte des conseils** pour l'installation de votre système d'épuration et **réalise les diagnostics obligatoires**. Vous devez le contacter si votre bien immobilier est situé dans une zone non raccordée au réseau d'assainissement collectif de la commune pour :
- ✓ Faire valider votre projet d'assainissement dans le cadre de la construction d'une habitation ou d'une réhabilitation et ensuite faire vérifier la conformité de vos travaux ;
 - ✓ Faire établir le diagnostic d'assainissement du bien que vous vendez.
- Le SPANC doit aussi procéder à la vérification de votre système d'assainissement tous les 10 ans.
NB : Ces diagnostics et remises d'avis de conformité sont soumis au paiement d'une redevance.
Pour toutes questions techniques et RDV, contactez le technicien au 06.31.89.26.97.

Un nouvel Espace France Services

- **Un agent France Services vous accueille du lundi au vendredi à La Tour d'Auvergne** pour :
- ✓ vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions ;
 - ✓ vous aider dans les démarches en ligne sur les sites internet ;
 - ✓ résoudre vos situations plus complexes avec l'aide d'organismes types CAF, MSA, CPAM, impôts, etc. ;
 - ✓ vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques.
- RDV à l'EFS de La Tour d'Auvergne, route de Bagnols, tél. 04.73.21.79.71. ou à l'EFS de Rochefort-Montagne, route de Bordas, au 04.73.65.89.50.*

La Communauté de Communes c'est aussi...

- **Le Centre Montagnard Cap Guéry : ouvert si enneigement tous les jours du 15 décembre 2022 au 31 mars 2023.** Plus de renseignement sur www.capguery.com ou au 04.73.65.20.09.
- **Des projets et de nouveaux équipements touristiques** au bord de la Dordogne à Larodde, à La Stèle à La Tour d'Auvergne, etc.
- **Un accompagnement des porteurs de projet économiques** et des **subventions pour les entreprises avec point de vente**, dispositif permettant d'obtenir des aides régionales et intercommunales d'un montant entre 3000 € et 15000 €.
- **Un accompagnement des agriculteurs et des propriétaires forestiers**, soutenu par le Département.
- **Des travaux de restauration des berges de rivière** pour préserver la ressource en eau.

N'hésitez pas à vous renseigner !

Un numéro unique : 04 73 65 87 63 / Mail : accueil@domes-sancyartense.fr
Nos locaux : 23 route de Clermont à Rochefort-Montagne / Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne
Consultez le site internet : www.domes-sancyartense.fr

Gestion des milieux aquatiques

D'après un article de M Thibault Racher et Mme Elisabeth Saillard

Au sein de la Communauté de Commune Dômes Sancy Artense

Qu'est-ce que la Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ?

C'est une compétence obligatoire exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 par Dômes Sancy Artense sur l'ensemble de son territoire qui permet la **réalisation des opérations d'aménagement, d'entretien ou de protection des cours d'eau, lacs et zones humides ainsi que de lutter contre les inondations.**

Ces opérations sont mises en œuvre par l'intermédiaire de **contrats territoriaux** qui couvrent les quatre bassins versant de la Dordogne, du Chavanon, de la Sioule et de la Veyre sur le territoire de la Communauté de communes.

Qu'est-ce que la taxe GEMAPI ?

En complément d'aides publiques des agences de l'eau, du Département, de la Région et de l'Europe et afin de pouvoir répondre financièrement aux programmes d'actions, le conseil communautaire a décidé de voter, comme la loi le permet, l'instauration d'une nouvelle taxe à partir de janvier 2023. Cette taxe qui est plafonnée se traduit par l'application **d'un taux additionnel sur les taxes foncières bâties, non**



bâties et les cotisations foncières des entreprises. L'impact attendu sera de quelques euros à quelques dizaines d'euros par contribuable redevable de ces taxes.

Quels sont les objectifs de cette compétence ?

- Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau : rétablissement de la continuité écologique (circulation des sédiments et de la faune aquatique), mise en défens (protection des cours d'eau et des berges du piétinement du bétail par la pose de clôtures, création de points de franchissement et d'abreuvement...)

- Prévention des inondations ;

- Gestion des catastrophes naturelles ;

- Postes techniques et d'animation (diagnostics, études, élaboration de dossiers réglementaires, conseils, ...)

Attention la mise en place de la compétence GEMAPI et le prélèvement de la taxe

n'annule en aucun cas les devoirs des propriétaires en matière d'entretien des cours d'eau (cf. article ci-après). La collectivité peut se substituer aux propriétaires en cas de défaillance de ces derniers, mais dans un cadre d'intervention très précis.

Au sein du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

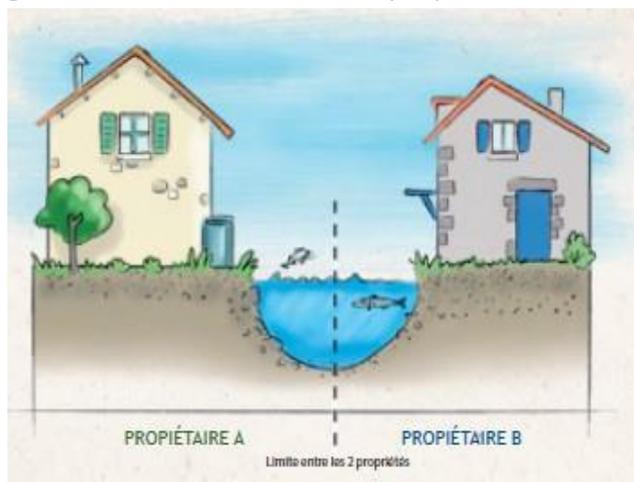
Le SMVVA pilote le **Contrat Territorial des 5 rivières (CT5R)**, qui regroupe les actions de gestion de la qualité de l'eau et de la restauration des milieux aquatiques menées sur les bassins des Assats, de l'Auzon, de Charlet, du Pignols et de la

Veyre. Afin de pouvoir mettre en œuvre son programme d'actions sur la Commune de Saulzet le Froid, le SMVVA a donc signé une convention de partenariat avec Dômes Sancy Artense détentrice de la compétence GEMAPI.

Droits et devoirs des propriétaires riverains de cours d'eau

Pour rappel concernant les droits :

- **Les cours d'eau** du territoire sont « **non domaniaux** », c'est-à-dire qu'ils appartiennent aux riverains des parcelles traversées (collectivités locales, propriétaire privé, ...). Chaque propriétaire riverain possède la berge et le lit de la rivière jusqu'à sa moitié (cf illustration). Un propriétaire peut être différent d'une rive à l'autre, et si le lit se déplace les limites de propriétés changent.
- **L'eau** fait partie du « **bien commun de la nation** », c'est-à-dire que le propriétaire riverain a le droit d'utiliser l'eau pour un **usage domestique et sans export** (abreuvement des animaux, arrosage de la parcelle attenante, ...) et selon une



règlementation stricte à titre d'exemple prélèvement inférieur à 1000 m³ / an, un débit minimum doit toujours être laissé afin d'assurer la pérennité du milieu aquatique et les usages en aval, en période de basses eaux (habituellement juin à octobre) le prélèvement peut être limité ou interdit par arrêté préfectoral (notamment en cas de sécheresse).

- **Les poissons n'appartiennent à personne.** Le propriétaire riverain bénéficie d'un droit de pêche de son côté du lit (sous réserve de droits contraires), mais il doit néanmoins être muni d'une carte de pêche en cours de validité et respecter la réglementation.

En ce qui concerne les devoirs :

La loi impose aux propriétaires riverains l'entretien des cours d'eau « dans le respect des équilibres naturels » (article L215-14 du Code de l'Environnement). Cet entretien a pour objectif le maintien du profil d'équilibre du cours d'eau, l'écoulement naturel de l'eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques:

- Entretien « doux » (élagage, recépage, enlèvement des débris, ...).

- Interdiction de déverser des produits susceptibles de détruire la vie aquatique.
- Interdiction d'introduire des espèces exotiques envahissantes ou pouvant provoquer des déséquilibres biologiques.

L'habitat



Pourquoi rénover votre logement ?

- > **Pour améliorer votre bien-être et votre confort de vie** : fini les courants d'air, le froid, le bruit, l'humidité
- > **Pour réaliser une opération patrimoniale** : augmentation de la valeur de votre logement
- > **Pour faire des économies** : réduction de votre consommation de chauffage, d'électricité (la facture peut être divisée par 4 après rénovation)
- > **Pour mener une action concrète en faveur de l'environnement...**

Rénov'actions 63, un service public destiné à accompagner les propriétaires qui veulent améliorer l'efficacité **énergétique** et le confort de leur logement.

CES CONSEILLERS EXPERTS VOUS ACCOMPAGNENT GRATUITEMENT à chaque étape de vos travaux de rénovation.

- 1 Informations et conseils personnalisés
- 2 Définition de vos attentes et de vos besoins
- 3 Diagnostic et définition d'un programme de travaux
- 4 Plan de financement et mobilisation d'aides



Les collectivités du Puy-de-Dôme, accompagnées par l'ADIL63 et l'Aduhme se sont associées aux professionnels et acteurs du bâtiment pour créer le service public de la rénovation de l'Habitat.

renovactions63.fr

04 73 42 30 72

Les brèves

Randonnée découverte du puy de l'Enfer et de la Narse d'Espinasse

Une sortie, très instructive, réservée aux habitants de Saulzet-le-Froid, permettant de découvrir et comprendre la richesse géologique de la commune a eu lieu le Samedi 15 octobre 2022.



Un animateur nature était là pour nous accompagner dans la compréhension, de manière globale, de la Valeur Universelle et Exceptionnelle (VUE) du haut lieu tectonique Chaîne des Puys – Faille de Limagne inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais également pour pointer sur notre territoire les éléments géologiques qui ont participé à cette inscription. Ainsi, il nous a accompagnés

dans la découverte de ces deux volcans, totalement indissociables : le puy de l'Enfer et la Narse d'Espinasse. Cette sortie a également été l'occasion d'aborder la faune et la flore lors de notre passage à proximité d'une zone Natura 2000 établie pour la protection de la célèbre Ligulaire de Sibérie.



Programme de conservation des Pies-grièches



La LPO Auvergne-Rhône-Alpes met en œuvre un programme de protection qui s'intéresse à un groupe d'espèces d'oiseaux particulièrement en péril, les Pies-grièches.

Au sein de ce groupe, l'espèce la plus menacée en France est la Pie-grièche grise, dont 85% des effectifs français se situent dans le Massif central : notre territoire a donc un grand rôle à jouer pour son maintien en France et même en Europe. Bien qu'emblématique de notre région, cette espèce est assez méconnue du grand

public.

Afin de mieux connaître cette espèce, une fresque a été réalisée sur un mur de la salle des fêtes.



Pour participer à la sauvegarde de cette espèce, il paraissait indispensable de faire en sorte que le grand public, et notamment le monde rural, connaisse mieux ces espèces. Il faut également que le grand public ait conscience qu'il est nécessaire de soutenir les pratiques agricoles favorisant la présence des Pies grièches, et donc les agriculteurs qui les mettent en œuvre. Ce programme met l'accent sur le rôle clé de l'agriculteur dans le maintien de paysages favorables à la biodiversité, et témoin d'un terroir préservé.

Le programme qui a été monté, permet de financer entièrement cette fresque. Cette opération n'a eu aucun coût pour la municipalité autre que de mettre à disposition un mur pour héberger ce magnifique oiseau.



Le prestataire qui a réalisé cette fresque est l'entreprise « Mural Studio ».

L'employé municipal

Lucas Bony, employé municipal depuis 2 ans à la commune de Saulzet le Froid, a personnellement décidé, de quitter notre commune. Nous lui souhaitons plein de courage et une bonne continuation dans sa nouvelle aventure.

Décorations de Noël

Un grand merci aux personnes ayant décoré les rues du bourg à l'occasion des fêtes de Noël.

Rappel

Travaux sur l'espace public

Il a été constaté que divers travaux ont été réalisés par des particuliers sur le domaine public, curage de fossé, coupure de chemin pour des passages de tuyaux...

Nous vous rappelons que toute intervention sur le domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la mairie.

La Martre



Carte de l'état-major 1820-1866



Carte de 1950



Photographie aérienne 2019



Mairie de Saulzet-le-Froid

Bulletin municipal 2023

Directeur de publication : Patrick PELLISSIER

Membres du comité de rédaction : Gérard BEAUDONNAT, Carine FONTAINE, Carine GARDET, Jérémy GUITTARD, Céline SILBERBERG

Imprimerie : Groupe Chaumeil Clermont-Ferrand